N° 2023/010/004

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Michèle **FERRARIS**, Alexine **LAFAY**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Eric **JACQUEMOUD**, Coline **MARGUERETTAZ**, (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 17
Date de la convocation : le 30 octobre 2023.
Date de publication : 10 novembre 2023 au 10 janvier 2024

****

CREATION D'EMPLOI POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES et ENTRETIEN ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -I -1° ;

Considérant que la fréquentation prévisionnelle des services périscolaires, et notamment le service de restauration, nécessite la présence de personnel d'encadrement,

Considérant que la fréquentation de ces services est soumise à de nombreuses incertitudes,

Considérant par conséquent que la création d'emplois titulaires n'est pas envisageable à ce jour pour les motifs évoqués ci-dessus,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 6h10 hebdomadaires annualisées, du 9 novembre 2023 au 28 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-004-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023.

Après délibération le Conseil Municipal :

- ➔ **DECIDE DE CREER** l'emploi décrit ci-dessus,
- ➔ **CHARGE** le Maire, décisionnaire en matière d'emplois, de nommer la personne de son choix.
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-004-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023